



Sections des douanes CGT
de l'interrégion de Nouvelle Aquitaine

COMPTE RENDU DE LA FORMATION SPECIALISEE DU CSA DU 10 OCTOBRE 2023

***Un changement de forme avec ce nouveau DI mais le fond reste le même
alors qu'on n'est pas loin de le toucher***

Réagissant à notre déclaration préalable (lire [ici](#)) sur la question des perspectives en matière de viticulture et de contributions indirectes, le directeur ne voit pas pourquoi on ne pourrait pas transposer chez nous ce qui se passe ailleurs. Eh bien, si c'est une régression pour les usagers, autant laisser la réforme en quarantaine dans les régions touchées !

En l'occurrence il s'agit de poursuivre les dématérialisations et de préparer le transfert de la gestion à l'interprofession avec comme corollaire les fusions de services et les suppressions d'emploi.

Cela conduira inévitablement à un moins disant pour les usagers en terme de service public et à une complexification des contrôles qui dépendront d'outils et d'applications plus ou moins aboutis.

Le projet de fusion des CVC est emblématique d'une administration qui avance à marche forcée au mépris de la santé des agents (une procédure d'expertise agréée pour risque grave est en cours), de l'avis des usagers et de l'interprofession.

Concernant la branche surveillance, le directeur prend les exemples des brigades d'Orléans et de Beauvais qui montrent que l'administration sait créer des services quand il le faut. Selon lui, s'interroger ne veut pas forcément dire changer le positionnement des unités. Si l'on renforce l'existant sans toucher à l'organisation et au nombre des unités, cela nous satisfera et évitera une casse sociale inutile.

S'agissant du règlement intérieur des instances, il sera examiné lors des différentes formations spécialisées des DR avant d'être examiné en FS du CSA le 16 novembre. Le projet communiqué mentionne une baisse drastique des droits des élus et mandatés pour préparer et rendre compte des réunions.

.

1- Approbation du PV du 17 avril 2023

La séance en question ayant été boycottée suite au conflit sur la réforme des retraites et du fait de l'annonce de nouvelles restructurations en douane, les représentants des personnels n'ont pas pris part au vote.

2- Examen du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Le périmètre de ce DUERP englobe la Recette Interrégionale, les bureaux particuliers de la DI, le PLI, la BHR, le musée et le CSRH.

Pour mémoire, l'installation de la RI à l'Hôtel des Douanes se fera au mieux en juin 2024.

Aucun risque classé en A et B, les risques concernent :

- des risques psycho-sociaux à la GRH, au CSRH et à la Recette Interrégionale du fait du transfert du recouvrement.
- des risques de chute ou liés à l'activité (HDD, musée, BHR),
- des risques physiques liés au télétravail (TMS)

La CGT s'étonne de ne pas voir dans le document les risques qu'elle avait pourtant signalés concernant l'installation du CSRH dans le bâtiment INSIGHT.

Il faudra attendre la prochaine campagne selon la direction ce qui nous laisse perplexe d'autant plus que les questions en suspens sont nombreuses (flex office, bruit lié aux open-space, aménagement du parking souterrain, équipements, RIA, local syndical, formations...).

Les fuites en cas de fortes pluies au STA et donc la réfection de l'atelier ne sont pas prises en compte de même que la charge de travail des TSI ou la situation au service comptabilité.

La situation des représentants des personnels est aussi oubliée, ils doivent pourtant concilier vie professionnelle, activité syndicale et vie personnelle dans un contexte de plus en plus dégradé. Nous en profitons pour demander un ordinateur portable par représentant titulaire en FS et CSA pour l'exercice des mandats.

Le sentiment d'injustice et de découragement que ressentent de nombreux agents suite à la mise en place des Lignes Directrices de Gestion ne figure pas non plus dans le document.

3- Examen du Programme Annuel de Prévention :

Trois thématiques ont été retenues par la direction:

- la prévention des risques liés à la réorganisation de la Recette Interrégionale avec deux risques psychosociaux classés C dans le PAP : les mesures de prévention consistent à communiquer au plus tôt aux agents sur le périmètre de la réforme (il est scénarisé mais pas stabilisé...), sur les reclassements, expliquer la réforme avec un psychologue (ça tombe mal son contrat n'est pas reconduit), créer des espaces de dialogue,
- la prévention des risques liés au télétravail pour tous les services: fatigue visuelle, TMS, sédentarité. La prévention consiste à la communication de fiches techniques et d'instructions, la nécessité de prendre des pauses,
- la prévention par la formation pour les risques routiers, incendie et les attentats pour le musée (test alarme - ajout bouton à l'accueil de l'hôtel des Douanes). Cet

exercice est dans les tuyaux mais difficile à mettre en place de l'aveu de la direction. Pour la CGT, ces mesures sont insuffisantes. Pour aider à donner plus de visibilité aux agents restructurés de la RI, la CGT plaide pour que la direction leur garantisse des postes dans les services en situation de sous-effectif : BSE de Mérignac, centres de viticulture, PLI, CRPC, SRE, PGP...

De même, les emplois de spécialistes et les équivalents temps pleins correspondant aux mandats syndicaux doivent être compensés dans les effectifs de référence pour éviter toute forme de stigmatisation ce qui permettra aussi de disposer de plus de latitude pour reclasser les agents restructurés.

Le CSRH doit aussi être une possibilité pour les agents à l'heure où les recrutements par voie de détachement sont nombreux.

S'agissant du télétravail, le risque d'isolement, chez soi mais aussi dans le service, n'est pas pris en compte. Le jour de la semaine où tous les agents sont présents sur site ne figure pas dans les mesures préconisées.

La formation est un levier essentiel mais pour nous la faiblesse des inscriptions aux séances de formation passe par une communication régulière des actions lors des réunions de service.

Les représentants des personnels ne sont pas rassurés suite à la communication du plan de prévention de la direction qui élude aussi de nombreux risques.

La CGT, Solidaires, l'UNSA et la CFTD émettent un avis défavorable sur ce PAP; USD-FO s'abstient.

4- Examen des propositions de dépense :

Les dépenses proposées ont été validées par les représentants des personnels hormis une lampe torche pour la brigade de surveillance du musée, les organisations syndicales considérant à la majorité que cette dépense devait incomber à la direction. Les matériels financés sont les suivants : Brassards et gilets évacuation pour l'HDD, habillement adapté BHR et musée, moustiquaires à la direction, fauteuil ergonomique musée, outils multifonctions BHR, pédalier de bureau, repose pieds pour le CSRH, sacs à dos, sacs trolley pour l'équipement informatique, supports pour les micro-portables et tapis de souris adaptés pour tous les services. A signaler qu'il reste 2900 euros pour les aménagements de poste.

5- Examen des accidents de service :

Un seul accident est mentionné: une chute de plein pied Place de la Bourse à Bordeaux.

Nous remarquons qu'il n'est pas fait état d'une chute à vélo qui a pourtant causé des sévères blessures à la victime. Nous en profitons pour demander que soit proposée à nouveau la formation pour la conduite en milieu urbain à l'intention des cyclistes.

6- Lettre de mission de l'assistante de prévention :

Cette mission est dévolue de façon provisoire à la secrétaire du directeur qui occupera cette fonction en plus du secrétariat et uniquement pour la partie gestion du poste. Elle sera déchargée des missions extérieures.

La CGT plaide pour la nomination rapide d'un(e) assistant(e) de prévention à temps complet et qui se déplace dans les services.

7- Questions diverses :

La direction nous apprend que le problème de l'éclairage au CSRH a été résolu.

Les FS devront être consultées en cas de déménagement de service hors réorganisation de service (le CSA conservant un droit d'évocation).

La question se pose de savoir si les agents seront alors éligibles à la prime de restructuration s'il y a changement de résidence administrative. Nous demandons à nouveau que la direction se penche sur le sujet car les choses ne sont pas claires et des déménagements sont prévus prochainement : Agen, Angoulême...

Nous posons la question de savoir s'il est prévu un suivi des personnels suite au repérage amiante réalisé à l'Hôtel des Douanes et aux travaux réalisés dans le passé. La direction répond par la négative.

Nous interpellons la Direction sur les difficultés rencontrées par les TSI mobilisés par le déploiement des téléphones portables en surveillance et aux problèmes d'authentification pour avoir accès aux téléservices. La direction a fait remonter le problème au niveau central.

Ce problème vient augmenter le mal-être chez nos collègues TSI aux prises à de nombreuses difficultés et à un manque de reconnaissance et de perspectives (lire [ici](#)).